

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » disponible *via* le lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

RESEAU 2017- SEMAINE 28

Pour la période du 06 au 11 juillet, **46 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre-Val de Loire.

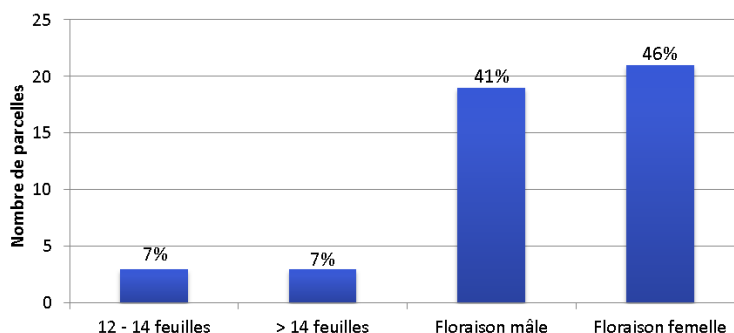
STADES DU MAÏS

[Rappel des stades de sensibilité aux principaux ravageurs et maladies.](#)

La grande majorité des parcelles a atteint la floraison (87%). Les plus tardives sont à 12 feuilles.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe ([Stades des parcelles référencées en semaine 28](#)).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 28



PYRALES

Suivi des vols

Cette semaine, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire, **44 pièges** ont été relevés pour un total de **272 pyrales** capturées, soit une moyenne de **6.2 papillons/piège** (cf. [carte présentant les relevés des pièges pyrale de la semaine 28 en annexe](#)).

L'intensité des vols est variable selon les secteurs (graphique ci-après) :

Beauce et Perche : **8,9 papillons/piège.**

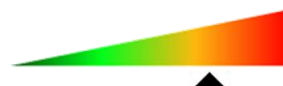
En Champagne berrichonne : **5,2 papillons/piège.**

Dans le Gâtinais : **3,5 papillons/piège.**

En Sologne - Val de Loire : **6 papillons/piège.**

En Touraine : **7,4 papillons/piège.**

Niveau de risque :

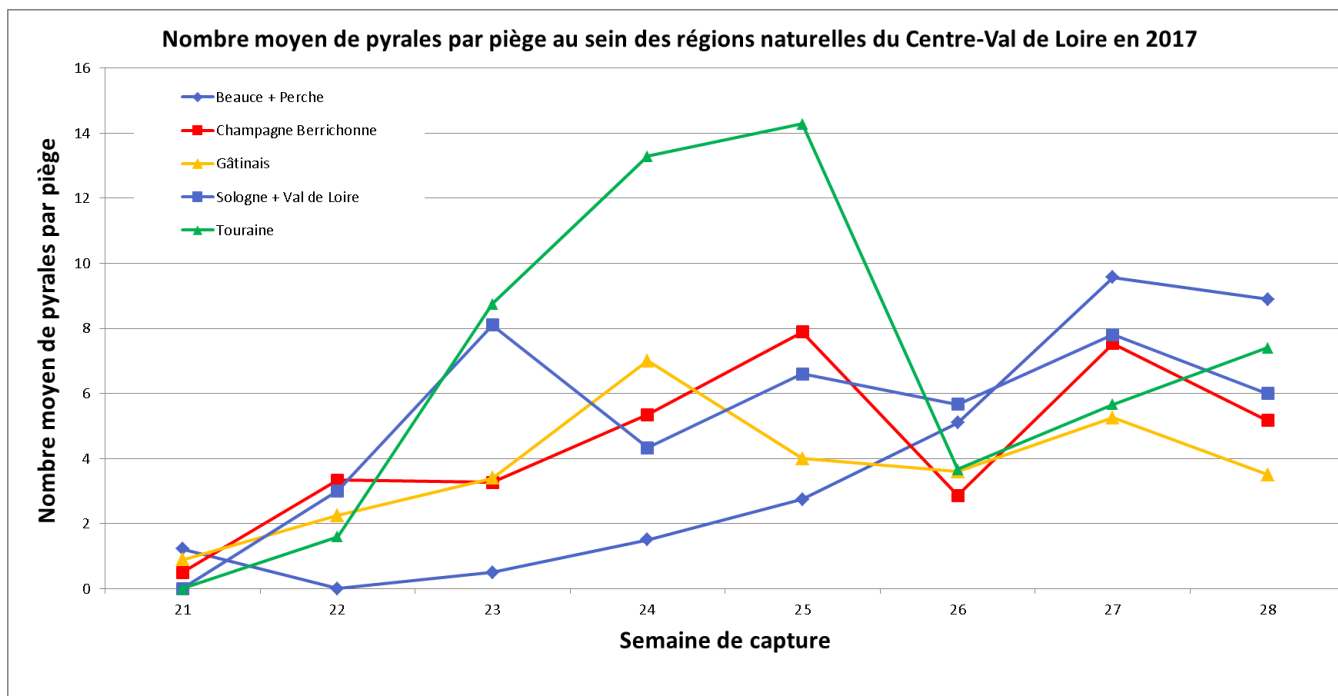


Pyrale adulte

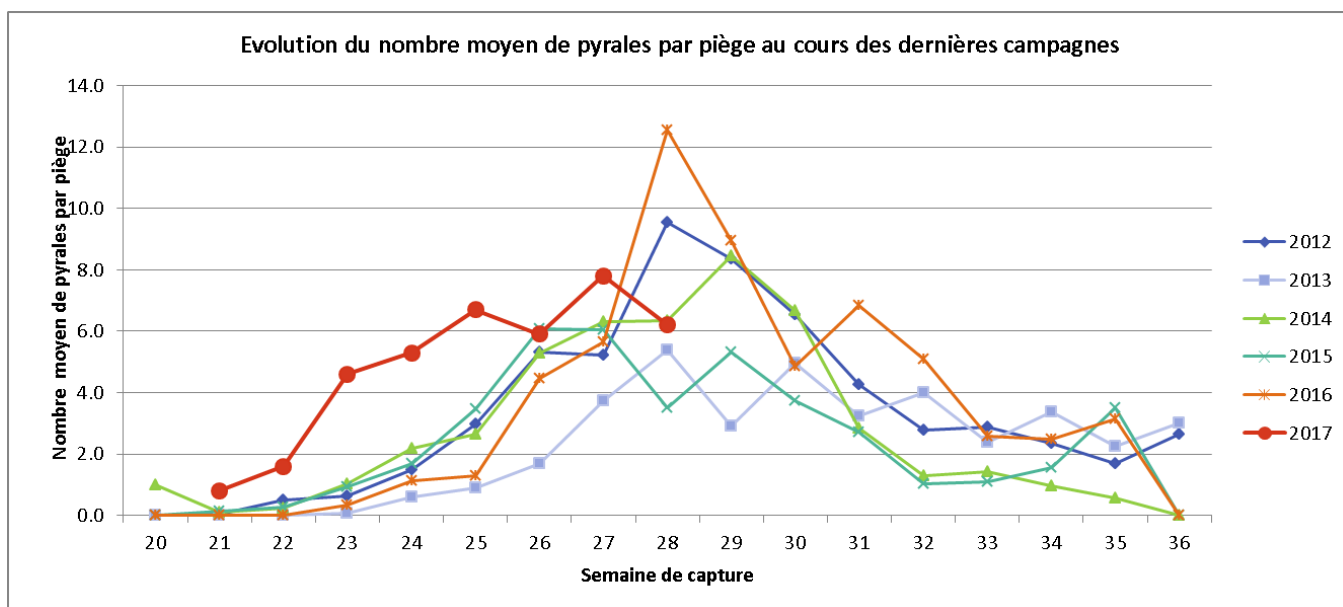
Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la Chambre d'Agriculture de l'Indre-et-Loire et à partir des observations réalisées cette semaine par : AGRIDIS LEPLATRE SA, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, ASTRIA BASSIN PARISIEN, AXEREA, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, CETA CHAMPAGNE BERRICHONNE, EARL GENI, FDGEDA DU CHER, FREDON CENTRE, UCATA, VE OPS

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



Excepté en Touraine, le nombre de captures a diminué sur l'ensemble des secteurs de la région Centre-Val de Loire depuis la semaine dernière.



La moyenne régionale du nombre de captures a diminué par rapport à la semaine précédente. Après un démarrage précoce en début de campagne 2017, la dynamique de vol s'est atténuée depuis le début du mois de juillet.

4 nouvelles pontes, dont une à tête noire, observées cette semaine à Savigny-sur-Braye (41).

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



Des dégâts de pyrales sont signalés dans 7 parcelles :

Département	Commune	% plantes avec limbes en coup de fusil	% plantes attaquées
18	SAINTE-SOLANGE	6	
18	VILLENEUVE-SUR-CHER	3	
36	SAINTE-FAUSTE	3	
36	JEU-LES-BOIS	3	
37	LA CELLE-SAINT-AVANT		16
37	NOYANT-DE-TOURAINES		28
45	COURTENAY		1

Le nombre de dégâts signalés ainsi que leur intensité a diminué depuis la semaine dernière.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrales, en complément des relevés de piégeages. **Depuis la semaine dernière, le retour des températures élevées a compensé l'atténuation de l'avance régionale à la médiane trentenaire pour atteindre +148°C.jours en moyenne et cette tendance devrait encore s'accroître dans les prochains jours** (cf. [Sommes de températures \(base 10 depuis 01/01/2017\)](#)).

SESAMIE

Pour la deuxième semaine consécutive, aucune capture de **sésamie** (*Sesamia nonagrioides*) n'est signalée.



Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

CICADELLE VERTE

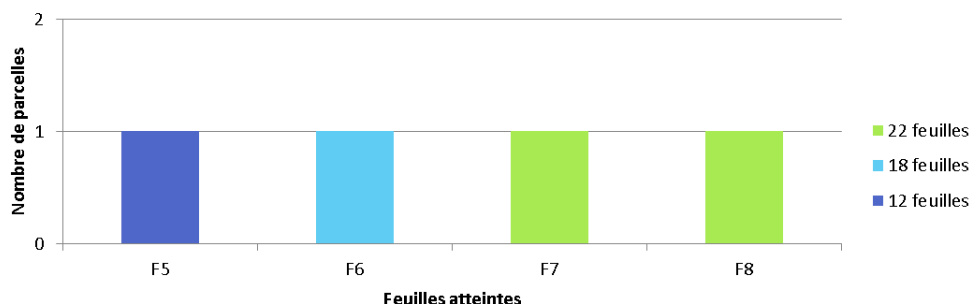
La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 4 parcelles et les symptômes sont observés de la 5^{ème} à la 8^{ème} feuille.

Les adultes et les larves réalisent des punctuations blanches (dues aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

Dégâts dus à la cicadelle : feuille atteinte en fonction du stade observé



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

PUCERONS

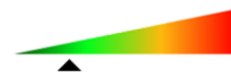
Metopolophium dirrhodum :

4 signalements sur l'ensemble des départements avec un maximum de 10 pucerons par plante. **Le risque diminue.**

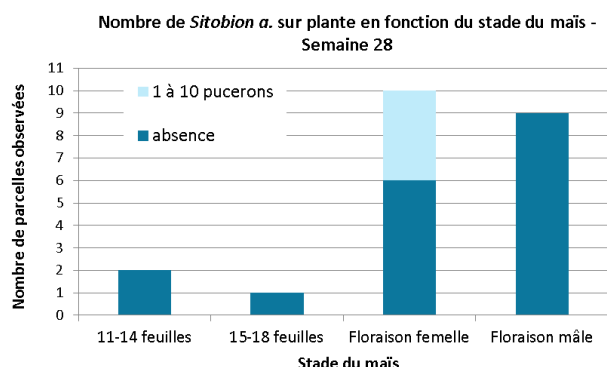
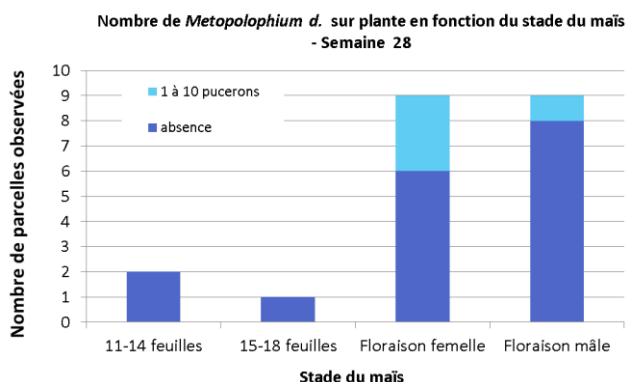
Sitobion avenae :

4 parcelles signalées sur l'ensemble des départements avec un maximum de 10 pucerons par plante. **Le risque diminue.**




Niveau de risque :
Après 8-10 feuilles



Niveau de risque :
De 3 à 10 feuilles



Rhopalosiphum padi : L'espèce est signalée dans une parcelle à Tournois (45) : 1% de panicules colonisées.

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

AUXILIAIRES

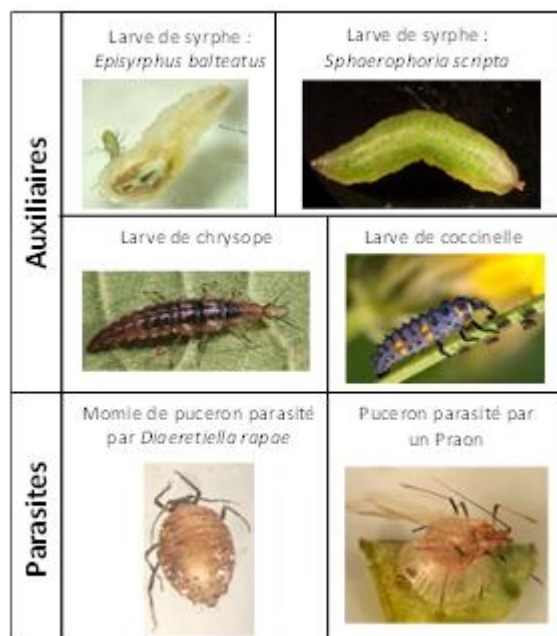
Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être présents naturellement dans les parcelles et limiter les populations de pucerons. **6 parcelles ont fait l'objet d'une observation concernant la présence d'auxiliaires.** Le nombre de signalements d'auxiliaires a nettement diminué depuis la semaine dernière.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	8%	6	18, 36, 37 et 45
Coccinelles - larves	10%	1	45
Micro hymenoptères parasiticoïdes	0%	0	pas d'observation de l'auxiliaire
Chrysopes - Œufs	6%	1	37
Chrysopes - Larves	4%	2	37
Syrphes - Larves et pupes	0%	0	pas d'observation de l'auxiliaire
% de pucerons parasités	2%	1	37



Crédits photos : Arvalis-Institut du Végétal



Les abeilles butinent, protégeons-les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

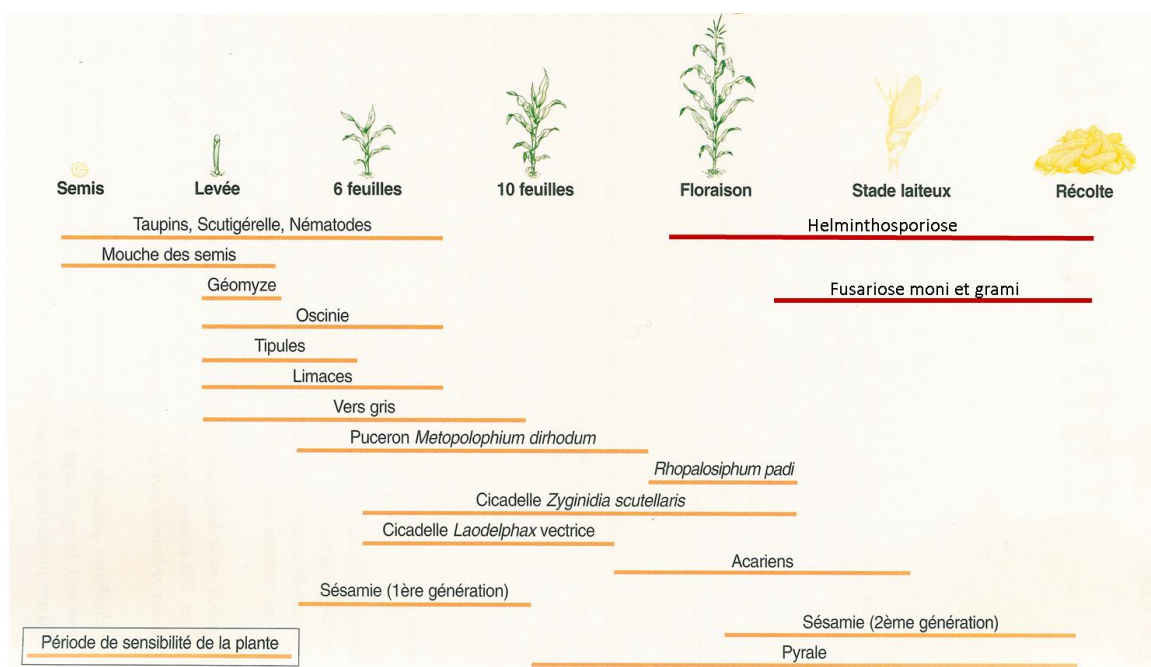
Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

Annexes

RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX PRINCIPAUX RAVAGEURS ET PRINCIPALES MALADIES



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 28



- 12F à 14F
- 15F à 17F
- 18F à 20F
- = 21F
- = Floraison mâle
- = Floraison femelle
- pas d'info



[Stades des maïs](#)

RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 28



- = 0
- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 15
- 16 à 20
- 21 à 29
- 30
- pas d'info



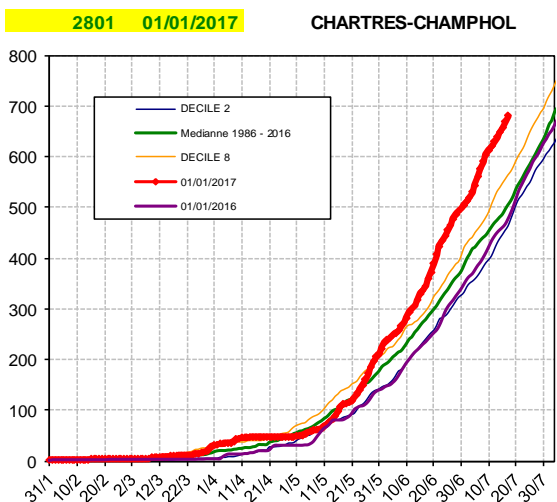
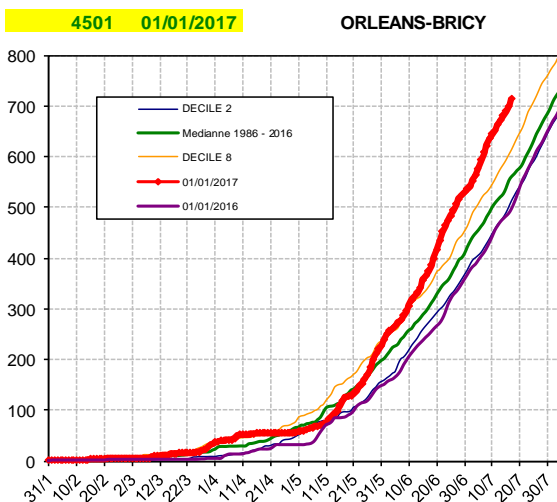
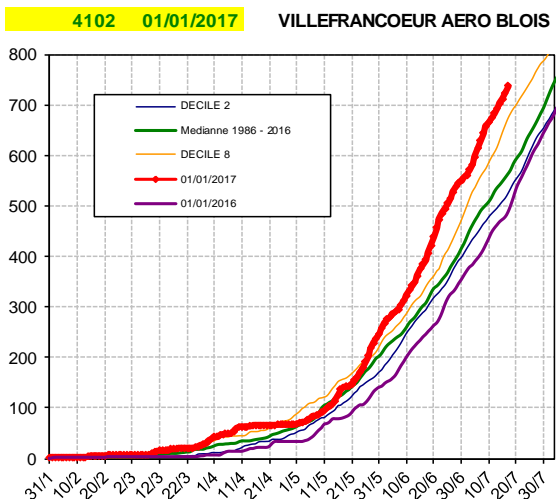
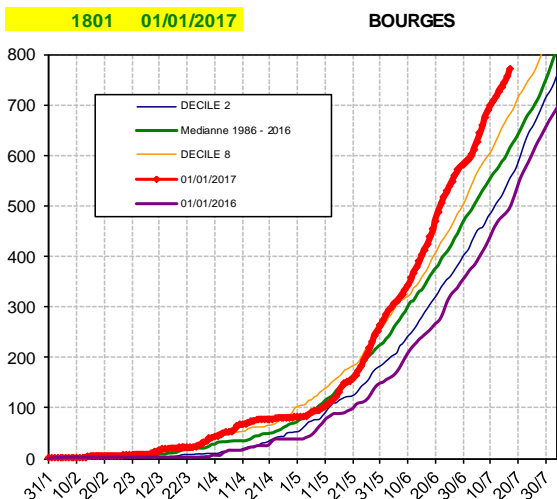
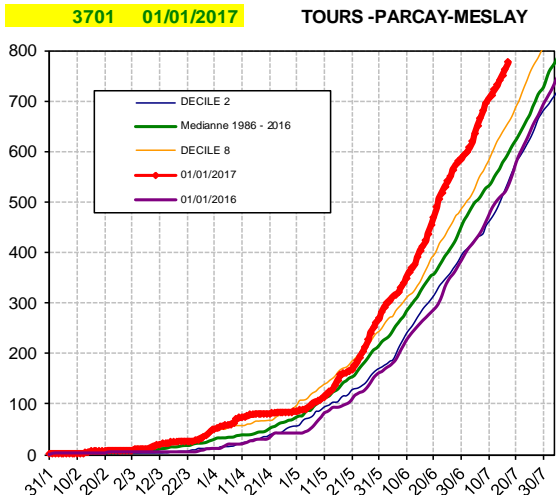
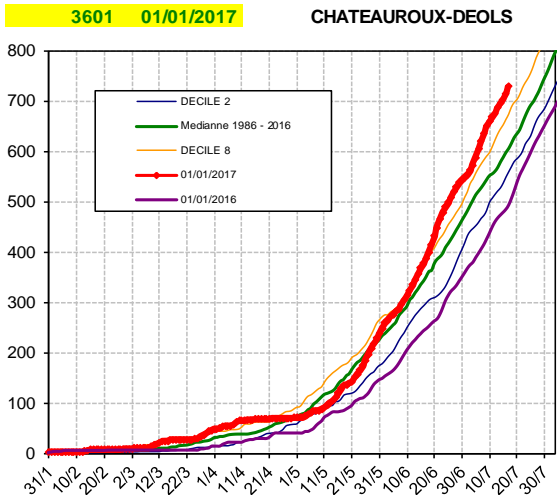
[Pyrales](#)

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2017)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France



[Indications climatiques](#)

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

